



---

Marie-Laure Pain: Topographie monumentale et équipement urbain. L'exemple de la ville de Nemours au Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle), in: Francia 41 (2014), S. 255-274.

DOI: 10.11588/fr.2014.0.40751

---

Copyright



Das Digitalisat wird Ihnen von perspectivia.net, der Online-Publikationsplattform der Max Weber Stiftung – Deutsche Geisteswissenschaftliche Institute im Ausland, zur Verfügung gestellt. Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

MARIE-LAURE PAIN

## TOPOGRAPHIE MONUMENTALE ET ÉQUIPEMENT URBAIN

L'exemple de la ville de Nemours au Moyen Âge (XII<sup>e</sup>–XVI<sup>e</sup> siècle)

L'étude de la topographie monumentale et de l'équipement en matière de bâti constitue un outil de recherche particulièrement opératoire pour approfondir nos connaissances en histoire urbaine. Qu'elles soient repères géographiques, corps de voirie, marqueurs du pouvoir, établissements religieux ou simples bâtiments à vocation économique, ces composantes participent toutes, dans une certaine mesure, au développement et au rayonnement de la ville sur son territoire. Ainsi, à partir de ces divers éléments, conjugués à l'apport des sources textuelles, il est possible d'établir un schéma d'évolution assez éclairant pour reconstituer le passé de Nemours, *Nemoris urbs* ou encore *Nemore*, *Nemox*, *Nemoracensis ager*<sup>1</sup>, au cours du Moyen Âge. Pour cela, il conviendra de les situer dans l'espace urbain, et de préciser leur finalité.

L'étude de cette agglomération, au sud-est de Paris, nous amène à explorer, en détail, le phénomène d'émancipation urbaine qui s'est développé dès les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Si aucune représentation de Nemours à cette époque ne nous est parvenue, nous possédons, néanmoins, parmi les quelques dessins et gravures plus tardifs, celles de Chastillon (1610) et de Duviert (1611) (fig. 1 et 2), qui attire particulièrement notre attention. On y voit la ville prise dans son enceinte elle-même bordée par un fossé. Plusieurs portes fortifiées contrôlent les entrées et sorties, et des faubourgs se développent à proximité. L'auteur y a indiqué les principales infrastructures qui composent encore le panorama local à son époque: l'église Saint-Jean-Baptiste, le château, l'abbaye de la Joye, l'hôtel de ville<sup>2</sup>, le cimetière et la maladrerie<sup>3</sup>.

Ainsi, outre l'habitat privé, Nemours comportait dès le Moyen Âge plusieurs unités architecturales monumentales: celles que nous venons d'énumérer, auxquelles il faut ajouter les halles et le grenier à sel (fig. 4). Dès le XII<sup>e</sup> siècle, la ville s'était rapidement imposée dans le Gâtinais<sup>4</sup> comme l'un des centres économiques et politiques de la région, avec Château-Landon et Moret-sur-Loing. L'essentiel de ces grandes constructions furent donc entreprises dans les années 1150–1170 par le seigneur des

1 Il s'agit de formes relevant du latin *nemus*, *nemoris* (bois). Voir Maurice LECOMTE, Notes sur le nom de Nemours, dans: Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais 21 (1903–1906), p. 1–5.

2 Il est le seul des bâtiments cités à ne pas avoir été édifié au Moyen Âge.

3 Aujourd'hui, seuls l'église Saint-Jean-Baptiste et le château sont encore en élévation.

4 Il ne faut pas confondre cette région et ancien comté avec l'archidiaconé du Gâtinais auquel Nemours était également rattaché et qui était une des circonscriptions du diocèse de Sens. Pour plus de détails concernant ce dernier, nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage de Robert Crespin: Robert CRESPIN, Histoire religieuse du Gâtinais, Paris 2006 (Les indispensables de l'histoire du Gâtinais), p. 16–19.

lieux: Gautier I<sup>er</sup>, grand chambellan du roi Louis VII. Avant cela nous n'avons que peu d'informations textuelles et archéologiques sur Nemours, où il n'y avait tout au plus que quelques masures en bord de Loing et éventuellement une motte castrale avec fortifications en bois<sup>5</sup>. C'est, finalement, Gautier I<sup>er</sup> de Nemours qui fut, par le biais de ces aménagements, à l'origine du développement de l'agglomération. Ce type de phénomène est connu sous le terme de création urbaine<sup>6</sup>. À travers l'analyse de ses aménagements et de sa topographie monumentale, nous tenterons d'appréhender la spécificité de cette ville au sein du vaste mouvement d'émancipation urbaine qui caractérise la période. En effet, à partir du XI<sup>e</sup> siècle, le réseau urbain se densifie dans le Bassin parisien où apparaissent, entre autres, les villes-neuves et les bourgs castraux<sup>7</sup>. Ces derniers, agglomérations constituées autour d'une forteresse, ne reflètent qu'une partie de la politique constructrice des seigneurs de l'époque, qui voulaient faire de ces fondations de nouveaux centres de peuplement en complément du réseau déjà existant depuis l'époque gallo-romaine et le haut Moyen Âge. Ce phénomène reste pourtant marginal et, plus qu'une région de bourgs castraux, le Nord et l'Est de la France sont surtout des régions de communautés rurales sans château<sup>8</sup>.

### État de la documentation et de la recherche

Les vestiges des constructions médiévales les mieux conservés aujourd'hui sont le château, l'église et les fossés. Outre l'analyse *in situ* de ceux-ci ainsi que l'étude de l'actuel parcellaire – qui reprend le tracé du Moyen Âge –, les sources textuelles et iconographiques nous ont permis de pallier les lacunes et d'étoffer nos connaissances sur la localité.

Nemours fut tantôt une seigneurie, tantôt un duché ou encore à certains moments un territoire rattaché à la couronne. La paroisse, elle, relevait de l'archevêché de Sens et de l'archidiaconé du Gâtinais. Ces multiples affectations sont, en partie, cause d'un éparpillement des sources textuelles. La plupart de ces documents se trouvent aux archives départementales de Seine-et-Marne: il s'agit des archives de l'abbaye de la

- 5 Aujourd'hui encore nous pouvons apercevoir une éminence naturelle sur la rive droite du Loing qui aurait pu être une motte castrale. Si aucune fouille archéologique ne nous permet de le prouver, il est intéressant de noter que le faubourg qui s'y est ensuite développé prit le nom de «Châtelet».
- 6 Simone ROUX, *Le monde des villes au Moyen Âge*, Paris 2004 (Carré histoire, 24), p. 12. Voir aussi Georges JEHEL, Philippe RACINET, *La ville médiévale, De l'Occident chrétien à l'Orient musulman, V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris 1996 (Collection U); Noël COULET, Olivier GUYOTJEANNIN, *La ville au Moyen Âge. Ville et espace*, Paris 1998 (Actes du congrès national des sociétés savantes. Section d'histoire médiévale et de philologie, 120/2); Michel BUR (dir.), *Aux origines du second réseau urbain. Les peuplements castraux dans les Pays de l'Entre-Deux, Alsace, Bourgogne, Champagne, Franche-Comté, Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Sarre, Nancy 1993* (Archéologie et histoire médiévales).
- 7 BUR, *Aux origines*, p. 5.
- 8 Michel BUR, *Châteaux et peuplements dans le nord et l'est de la France au Moyen Âge*, dans: *Châteaux et peuplements en Europe occidentale du X<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Auch 1980 (Flaran, 1), p. 92.

Joye<sup>9</sup> et de celles de l'Hôtel-Dieu<sup>10</sup>, correspondant à une large partie de ce que nous avons conservé pour Nemours (celles de l'Hôtel-Dieu ont sauvegardé et parfois copié les actes anciens datant de la fondation de la ville). D'autres sont conservées aux Archives nationales<sup>11</sup> et à la Bibliothèque nationale de France<sup>12</sup>; dans celle-ci se trouve notamment la charte de franchise octroyée par le seigneur Gautier I<sup>er</sup> aux habitants (il s'agit là d'un acte fondamental dans l'histoire de Nemours), et aux archives départementales du Loiret (mais là, à cause de l'incendie de 1940, très peu de pièces ont été conservées<sup>13</sup>). Il faut d'emblée souligner que nous sommes dépendants de ce que le temps a bien voulu conserver, et que donc de nombreuses zones d'ombres persistent. Aussi, nous nous sommes appuyées sur les nombreux plans de la ville dressés à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle (fig. 3) et également conservés aux archives départementales de Seine-et-Marne<sup>14</sup>.

Parmi les quelques dessins de la ville dressés aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, celui de Claude Chastillon, datant de 1610, montre le château et ses fortifications, l'enceinte de la ville et l'église (fig. 1). Il peut être confronté à celui de Duviert déjà mentionné (fig. 2), et la comparaison avec les vestiges encore en élévation permet d'évaluer la valeur documentaire de chacune: Chastillon attache plus d'importance à la mise en valeur des principaux bâtiments, quitte à modifier leur orientation – c'est le cas de l'église Saint-Jean-Baptiste –, contrairement à Duviert qui semble livrer une image plus conforme à la réalité architecturale et topographique. Malgré les libertés prises, et donc la vigilance qu'il faut observer à l'égard de ces documents, ils restent des témoins précieux de l'aspect général ancien de Nemours. En 1713 puis en 1717, Louis Boudan dessine à son tour la ville<sup>15</sup> ainsi que l'abbaye de la Joye<sup>16</sup>. Il s'agit là de notre seule donnée concernant l'architecture de cette dernière, détruite en décembre 1777<sup>17</sup>. Pourtant, là encore, de grandes précautions doivent être prises, car la représentation de Nemours est simplifiée et même faussée (pour éviter une exécution maladroite de la perspective); l'église n'est pas présentée sur le bon axe, la tour de guet du château est du mauvais côté du pavillon et la galerie n'a pas été restituée.

Malgré ces nombreuses incertitudes et lacunes, quelques historiens locaux se sont lancés dans la vaste entreprise de la reconstitution des temps passés. Eugène Thoisson,

9 Série H. Nous avons plus particulièrement exploité l'inventaire des archives de l'abbaye du XVIII<sup>e</sup> siècle conservé sous la cote H 550.

10 Cotées 2 Hsup et 2 Hdt. Il s'agit ici du fonds le plus important d'archives conservées relatives à Nemours.

11 Cotées R4: se sont surtout des sources relatives au duché de Nemours (n° 701–702) et à ses comptes (n° 998). Voir aussi la section JJ où sont conservées des chartes de donations.

12 La charte de franchise y est conservée. Pour les copies voir: collection Clairambault, t. 943, fol. 246 et pour les pièces originales: t. 1916, fol. 363.

13 Série A, relative au duché de Nemours. On possède pour le Moyen Âge les titres de la ville sous la cote A 1377.

14 Voir: Plan de la traverse de Nemours levé au mois d'août 1771 par M. Giraud (SP 545); Plan de la ville de Nemours et de ses environs, Paris, 5 février 1782, Perronet (A 72) (fig. 3); Plan de la ville de Nemours, d'après le cadastre par P. Mérat, sans date (76 J 204); Cadastre napoléonien de Nemours, 1825 (4 P 34/316).

15 Bibl. nat. de France, dép. des Estampes et de Photographies VA-77 (19).

16 Ibid., VA 77 (21).

17 Christine GARMY, Le déclin de l'abbaye de la Joye, étude non publiée conservée aux arch. dép. Seine-et-Marne sous la cote 100 J 502, p. 12.

érudit local et architecte de formation, publia en 1895 une étude des rues de Nemours du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle: «Les rues de Nemours». Cet ouvrage fournit de nombreuses informations sur l'origine de la dénomination des voies dont le tracé s'avère avoir peu changé depuis le Moyen Âge. Les «Annales du Gâtinais», bien qu'assez anciennes<sup>18</sup>, restent par ailleurs la base des études historiques sur Nemours. Elles sont, en réalité, constituées de plusieurs articles sur le Gâtinais, élaborés par des érudits locaux. Les deux travaux de Gustave Estournet, «Origines des seigneurs de Nemours» de 1912 et «Les Origines de Nemours et de sa charte de franchise» de 1930, sont de précieuses analyses de l'histoire de la ville (sur la base des chartes notamment)<sup>19</sup>. En 1907–1908, Émile-Louis Richemond rédigea «Recherches généalogiques sur les seigneurs de Nemours». Il s'agit, avec les études d'Estournet, des premières recherches historiques sur Nemours aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Enfin, en 1927, Paul Bouex fut le premier à présenter une étude archéologique et architecturale du château de Nemours: «Le château de Nemours». Il y publie des plans et coupes toujours essentiels pour la connaissance du bâtiment.

Depuis les années 30, Nemours a suscité bien peu d'intérêt. Jusqu'en 1982 en effet, année de soutenance du mémoire de maîtrise<sup>20</sup> de Christine Garmy intitulé «Nemours et ses campagnes à la fin du Moyen Âge», l'histoire urbaine locale n'avait plus été étudiée. Ce travail n'a pas été publié, mais on peut cependant le consulter aux archives départementales de Seine-et-Marne. L'auteure y a d'ailleurs déposé d'autres de ses études: en 1993 «Nemours au Moyen Âge d'après les sources d'archives»; en 1994 «Géographie urbaine de Nemours», «Les malades de l'Hôtel-Dieu de Nemours au XVIII<sup>e</sup> siècle» et «La vie à l'Hôtel-Dieu de Nemours: personnel et pauvres malades»; en 1996 «Le déclin de l'abbaye de la Joye au XVIII<sup>e</sup> siècle».

L'un des problèmes majeurs qui se pose aujourd'hui reste le manque de fouilles et d'études archéologiques. Le seul travail un tant soit peu complet de ce type (outre les premières approches de Paul Bouex) est celui entrepris sur le château par Jacques Moulin, architecte en chef des monuments historiques, et intitulé «Nemours: Étude préalable aux travaux de restauration du château et de ses abords directs», de 1996<sup>21</sup>. Concernant l'église Saint-Jean-Baptiste, il n'existe que quelques brèves présentations historiques<sup>22</sup>; mais cet édifice n'a fait l'objet ni d'une analyse du bâti ni d'une prospection de ses substructures. Il en va de même pour les édifices disparus tels l'Hôtel-Dieu, la maladrerie, les halles, le grenier à sel et l'abbaye de la Joye. En somme, la topogra-

18 Les publications cessèrent en 1939.

19 Parmi les documents cités on retrouve entre autres: la charte de franchise de 1170, la confirmation en 1177 de l'affranchissement des habitants de Nemours par Louis VII, la confirmation en 1178 de l'union des églises de Nemours et d'Ormesson à celle de Sébaste par le pape Alexandre III, la mise sous protection du Saint-Siège de l'Hôtel-Dieu de Nemours en 1188 par le pape Clément III.

20 Sous la direction de Robert Fossier, université Paris I Panthéon-Sorbonne.

21 Document non publié. Un exemplaire se trouve conservé au château de Nemours.

22 Christine GARMY, Histoire de l'église de Saint-Jean-Baptiste de la Révolution à nos jours, 1995 (manuscrit déposé aux arch. dép. Seine-et-Marne: 100 J 486 et contenant la transcription d'une conférence de l'historienne sur «L'église Saint-Jean-Baptiste des origines à 1789») et Christian DANQUIGNY (dir), L'église Saint-Jean-Baptiste de Nemours, 4<sup>e</sup> centenaire de la consécration, 1595–1995, Nemours 1996 (Les Cahiers du Loing, numéro spécial).

phie de la ville et son paysage monumental ont été jusqu'ici peu étudiés; cela malgré l'intérêt suscité par l'histoire locale chez les érudits mentionnés ci-dessus.

L'ensemble de ces recherches locales est par ailleurs à mettre en étroite relation avec les études plus générales sur les villes au Moyen Âge<sup>23</sup>, et plus spécialement avec celles de Michel Bur, d'André Chédeville et de Daniel Pichot relatives aux bourgs castraux et villes de ce qui a été qualifié de «second réseau urbain»<sup>24</sup>. Ce sujet se trouve à la frontière entre l'histoire, la géographie et l'archéologie, alors que ces deux dernières sciences ne furent que tardivement associées au sujet. Heureusement, depuis les années 80, la recherche en histoire urbaine se lie davantage aux sciences archéologiques; notamment avec la création du Centre national d'archéologie urbaine à Tours (CNAU), qui centralise les données produites par les fouilles et publie tous les ans l'«Annuaire des opérations de terrain en milieu urbain» ainsi qu'un «Bulletin bibliographique»; et l'on bénéficie également de l'orientation prise par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), fondé en 2001, vers les recherches en milieu urbain.

### La fondation de Nemours et son essor initial

Après la mort de Foulque vicomte du Gâtinais<sup>25</sup> en 1126, le roi Louis VI profita des troubles liés à la question de sa succession pour démembrement la vicomté: Gui, l'aîné de Foulque, fut vicomte de Château-Landon; Orson, son troisième fils, obtint la seigneurie de Nemours<sup>26</sup> sous condition que ce fief relevât directement de la couronne<sup>27</sup>. Cet événement marqua le début d'un développement significatif de Nemours. C'est à cette époque que fut construite la haute tour de guet sur la rive gauche du Loing. Bien que nous ne connaissions pas la date exacte de son érection, nous pouvons, grâce aux recherches d'Émile-Louis Richemond<sup>28</sup> et d'André Châtelain<sup>29</sup>, formuler deux hypothèses. Dans un premier cas, on pourrait envisager que la tour fût construite par

23 ROUX, *Le monde des villes* (voir n. 6), p. 12; JEHEL, RACINET, *La ville médiévale* (voir n. 6); COULET, GUYOTJEANNIN, *La ville au Moyen Âge* (voir n. 6); Georges DUBY (dir.), *Histoire de la France urbaine. La ville médiévale*, Paris 1980 (L'Univers historique, 30).

24 Le premier réseau urbain étant celui formé par les cités dès l'Antiquité. Walter CHRISTALLER, *Die zentralen Orte in Süddeutschland: eine ökonomisch-geographische Untersuchung über die Gesetzmäßigkeit der Verbreitung und Entwicklung der Siedlungen mit städtischen Funktionen*, Darmstadt 1933; Pierre TOUBERT, *Les structures du Latium médiéval: le Latium méridional et la Sabine du IX<sup>e</sup> siècle à la fin du XII<sup>e</sup> siècle*, Rome 1973 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome); BUR (dir.), *Les peuplements castraux* (voir n. 6); André CHÉDEVILLE, Daniel PICHOT, *Des villes à l'ombre des châteaux: naissance et essor des agglomérations castrales en France au Moyen Âge*, Rennes 2010 (Archéologie et culture).

25 Pour en savoir plus sur le Gâtinais, voir Guy FOURQUIN, *Le domaine royal en Gâtinais d'après la prisée de 1332*, Paris 1963 (Les Hommes et la terre, 7).

26 En ce qui concerne les seigneurs de Château-Landon et de Nemours, voir Gustave ESTOURNET, *Les origines de Nemours et de sa chartre de franchise*, dans: *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais* 39 (1930), p. 6–54.

27 Emile-Louis RICHEMOND, *Recherches généalogiques sur les seigneurs de Nemours*, Fontainebleau 1907–1908, p. 10–13.

28 *Ibid.*, p. 12.

29 André CHÂTELAIN, *Châteaux forts et féodalité en Île de France: du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris 1983 (Patrimoine), p. 99–113.

Foulque pour son fils Orson, en compensation des forteresses de Moret<sup>30</sup>, Yèvres, Boësse et Chambon qu'il perdit après sa rébellion contre Louis VI, soit entre 1112 et 1126<sup>31</sup>. Toutefois, la construction peut également dater des années 1130, lorsqu'Orson fut placé à Nemours par Louis VI après le démembrement de la vicomté<sup>32</sup>. Ce serait alors le seigneur de Nemours, et non son père, qui aurait édifié la tour de guet.

Orson mourut en 1148 avec son fils Hervé en Terre Sainte<sup>33</sup>. Ce fut son gendre, Gautier de Villebéon, mari de sa fille Aveline, qui lui succéda à Nemours. Ce personnage, dont l'origine reste méconnue<sup>34</sup>, s'éleva rapidement dans le cercle royal: en 1155 il occupa un poste à la cour du roi sous les ordres du grand chambellan Adam, avant de devenir à son tour, avant 1160, grand chambellan de Louis VII<sup>35</sup>. Plus que simple fondateur de Nemours, il en fut le véritable maître d'ouvrage<sup>36</sup>.

### Le Loing et les équipements fluviaux

Parmi les critères qui prennent part au choix d'un site et assurent sa pérennité, celui de la topographie locale est un des plus importants. Dans le cas ici présent, Nemours a été bâtie sur les bords du Loing, affluent de la Seine. Le Loing était au Moyen Âge un axe de circulation essentiel pour le commerce. À Nemours, la rivière alimentait d'ailleurs des moulins au sud du château (fig. 4). Cette omniprésence de l'eau favorisa encore l'implantation de boucheries, de tanneries et de teintureries.

Dans une perspective plus large, le facteur géographique n'a pas moins joué. Non loin de Paris, capitale royale où se concentraient le pouvoir et les richesses, Nemours a pu tirer profit de la prospérité de celle-ci. L'implantation près de grands axes commerçants très fréquentés – l'affluent de la Seine et la route reliant Paris à Lyon – favorisa aussi la croissance économique de Nemours. Enfin, la région était très dynamique au XII<sup>e</sup> siècle; cela était en rapport, entre autres, avec les foires de Provins et de Lagny-sur-Marne situées sur les terres du comté de Champagne; et ce n'est donc pas étonnant qu'aient fleuri de nouveaux noyaux de peuplement entre ces importants centres politiques et/ou économiques<sup>37</sup>.

À Nemours, le Loing pouvait être traversé par un gué où fut, par la suite, construit un pont (fig. 2 et 4). Nous avons une première trace de ce pont dans les textes en

30 Voir le mémoire de master dirigé par Jean-Pierre Caillet de Christelle GENTY, *Moret-sur-Loing au Moyen Âge: étude de la topographie monumentale*, université Paris X Nanterre 2001.

31 CHÂTELAIN, *Châteaux forts* (voir n. 29), p. 99–100. Ces deux dates correspondent: pour la première à la révolte des barons du royaume à laquelle Foulque prit part; pour la seconde à la mort de ce dernier.

32 *Ibid.*, p. 109.

33 RICHEMOND, *Recherches généalogiques* (voir n. 27), p. 19.

34 Gustave ESTOURNET, *Origines des seigneurs de Nemours*, note rectificative avec des recherches sur la généalogie des Le Riche de Paris, dans: *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais* 30 (1912), p. 11–21. D'après l'auteur, Gautier de Villebéon serait de la famille des prévôts de Paris.

35 RICHEMOND, *Recherches généalogiques* (voir n. 27), p. 24. Très peu d'informations sur sa première fonction à la cour nous sont parvenues.

36 Pierre GARRIGOU-GRANCHAMP, *Demeures médiévales: cœur de la cité*, Paris 1994 (Patrimoine Vivant), p. 18.

37 BUR (dir.), *Les peuplements castraux* (voir n. 6), p. 5.

1150<sup>38</sup>. Le pont que nous pouvons observer aujourd'hui date de 1804 et n'a pas été construit au même endroit que celui du Moyen Âge. Ce dernier franchissait le Loing à partir de la rue dite du Grant Pont, actuellement rue Gaston Darley, qui se situe juste entre le château et l'église. Le pont en question fut sûrement édifié à l'endroit où se trouvait le gué afin d'être, lui aussi, surveillé par la tour de guet. D'ailleurs, construire le pont sur ce passage a permis de bénéficier de la plus faible profondeur de la rivière. Nous pouvons, grâce au dessin de Duviert (fig. 2), voir l'état de cet ouvrage avant sa destruction le 27 novembre 1770. On distingue à l'une de ses extrémités une tour et un bâtiment carré.

Aussi, Nemours possédait au moins une aire de débarquement (si ce n'est un véritable port). Placées sous la protection du château, ces infrastructures avaient une destination à la fois économique et fiscale: c'est par là que la ville se ravitaillait et vendait ses marchandises; elles étaient aussi un moyen pour le seigneur de contrôler et d'imposer des taxes. Ainsi, dans un texte d'avril 1260<sup>39</sup>, Agnès, belle-sœur de Philippe II de Nemours, approuve la donation et la vente faites par son mari, Guillaume de Nemours, d'une partie du péage de Nemours à l'abbaye de Barbeaux: *recognovi quod idem Guillermus vir suus dederat abbati Sacri Portus VIII libras reddituum super quartam partem pedagii de Nemosio*. L'édification d'un pont avec péage était un dispositif assez répandu au Moyen Âge, notamment le long des grands axes fluviaux telles la Seine et la Meuse<sup>40</sup>. Beaucoup de villes, tout comme Nemours, sont nées à proximité immédiate d'un gué, pont ou point de passage de la rivière. Enfin, outre l'aspect commercial et fiscal, il ne faut pas négliger l'intérêt militaire des infrastructures comme les ponts qui (et on l'observe ici sur le dessin de Duviert), s'intégraient aux fortifications castrales et urbaines et venaient renforcer le dispositif de défense. L'attestation d'une fiscalité associée à ces points de passage permet d'en comprendre le dynamisme; le pont et le débarcadère ont été des points essentiels dans le processus de développement de cette ville fluviale (on l'observe aussi à cette époque, à Moret-sur-Loing<sup>41</sup> où le pont se révèle marqueur de la prospérité urbaine<sup>42</sup>).

### Le château: la naissance du bourg castral de Nemours

Vers 1150, après son retour de croisade<sup>43</sup>, Gautier adjoignit à la tour de guet de son beau-père un donjon quadrangulaire cantonné de tourelles rondes. Cet ensemble une fois achevé, il le fit relier à la tour de guet de plan carré par une galerie<sup>44</sup>. Pourvu de sa propre enceinte fortifiée, ce château fut le premier élément défensif de la ville.

38 Source conservée à la Bibl. nat. de France, ms. latin 5466, fol. 14.

39 Ibid., ms. latin 17096, fol. 69.

40 Marc SUTTON, Ponts, débarcadères et moulins: les équipements fluviaux des villes mosanes des origines à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, dans: COULET, GUYOTJEANNIN, La ville au Moyen Âge (voir n. 6), p. 95-109.

41 GENTY, Moret-sur-Loing (voir n. 30).

42 SUTTON, Ponts, débarcadères et moulins (voir n. 40), p. 107.

43 RICHEMOND, Recherches généalogiques (voir n. 27), p. 56. Gautier rentra de croisade en 1149, son beau-père Orson et son beau-frère Hervé y perdirent la vie. Par son mariage avec Aveline, la fille d'Orson, il devint le seul héritier et maître de Nemours.

44 Jacques MOULIN, Nemours: Étude préalable aux travaux de restauration du château et de ses abords directs, Cahier I: Bilan historique et archéologique, 1996.

Bien que nous ne disposions d'aucun texte relatif à la construction elle-même, nous savons qu'en 1197 ses fossés étaient achevés<sup>45</sup>; ce qui nous laisse penser que les principaux bâtiments, enceinte comprise, étaient alors déjà construits<sup>46</sup>. Et c'est en 1174 (au plus tard) qu'advint la construction de la chapelle castrale Notre-Dame dans la basse-cour du château, près des moulins<sup>47</sup>.

Il s'agit là de la première construction monumentale de Nemours. Nous ne savons pas si ce château servit de résidence à Gautier et à ses successeurs. La possession d'une demeure privée par Gautier en ville ne prouve pas qu'il y séjourna exclusivement<sup>48</sup>, d'autant plus qu'il s'en sépara en 1180 pour en faire un Hôtel-Dieu<sup>49</sup>: *Galterius domini Ludovici regis camerarius pro remedio anime sue et amicorum suorum domum quam habebat apud nomesium ante ecclesiam Joannis baptistae dedit et concessit ad hospitale pauperum fratrum*. Notons d'ailleurs que le château offrait suffisamment de confort et de commodités pour pouvoir s'y établir: four<sup>50</sup>, étage privatif avec chambres et accès à des latrines<sup>51</sup>. Ce complexe venait par ailleurs s'intégrer à la ligne de fortifications<sup>52</sup> qui séparait le domaine royal du comté de Champagne. L'intention de l'établissement du seigneur Gautier de Nemours, fidèle du roi de France Louis VII, à cette position en bord de Loing et non loin du comté ne fait aucun doute: il s'agissait de tenir une place forte à proximité du domaine royal. Aussi, comme nous l'avons déjà noté, la position sur un axe de circulation (le Loing) était pour cette nouvelle ville une garantie de prospérité et de pérennité dont le seigneur pouvait tirer parti.

En 1170, Gautier accorda une charte de franchise aux habitants<sup>53</sup>. Elle fut confirmée en 1177 par le roi Louis VII<sup>54</sup>. Ces libertés avaient pour but d'attirer et de fixer la population à Nemours<sup>55</sup>, et par contrecoup de contribuer au développement de l'agriculture et du défrichement<sup>56</sup>. Dans cette charte Gautier dispense les habitants de nombreuses tailles, impôts et services militaires, à l'exception de trois corvées par an et des expéditions qui peuvent se faire dans la journée: *et ab omni exactione et tallia liberi erunt, et ab omni exercitu et equitatione unde eodem die redire non possit, et ab omni corvato, excepto ter in anno*. Un second texte<sup>57</sup>, non daté mais rédigé au temps de Gautier I<sup>er</sup>, et où il est question d'un différend entre les habitants de Nemours et l'abbaye de Barbeaux au sujet de la dîme des vignobles locaux parle des *burgenses meos de Nemosio*. Cette formulation évoque donc les notions de bourg et de bour-

45 Arch. dép. Seine-et-Marne, 2 Hdt A1 et 2 Hdt B25.

46 MOULIN, Nemours (voir n. 44), p. 10. Voir également plus bas la partie sur l'enceinte et le périmètre urbain.

47 Arch. dép. Seine-et-Marne, Mdz 734 C1. Voir également GARMY, Nemours d'après les sources d'archives (voir ci-dessus, à la n. 20), p. 15–16.

48 GARMY, Géographie urbaine (voir ci-dessus, à la n. 20), p. 10.

49 Arch. dép. Seine-et-Marne, 2 Hdt A1.

50 Paul BOUËX, Le château de Nemours, Nemours 1927, p. 25.

51 Voir l'ensemble de l'étude de Jacques Moulin sur le château: MOULIN, Nemours (voir n. 44).

52 Parmi celles-ci celles de: Moret-sur-Loing, Grez-sur-Loing et Château-Landon.

53 Voir n. 12.

54 Bibl. nat. de France, collection Clairambault, t. 943, fol. 246.

55 DUBY (dir.), Histoire de la France urbaine (voir n. 23), p. 160.

56 ROUX, Le monde des villes (voir n. 6), p. 28.

57 Bibl. nat. de France, ms. latin 10943, fol. 99<sup>r</sup>.

geoisie mais aucun texte faisant référence à l'octroi d'un statut de bourgeoisie n'a été conservé. Ce terme de *burgenses*, qui n'est pas employé dans la charte de franchise, est alors difficile à définir; il peut s'agir d'un statut juridique obtenu plus tard comme d'une simple dénomination pour les habitants du bourg. C'est alors qu'un premier noyau d'habitat se développa autour du château<sup>58</sup>. La capacité d'attraction de la forteresse sur la population des environs contribua à la formation d'un bourg castral puis d'une ville.

### La fondation des établissements religieux

Ce qui n'était jusqu'alors qu'un bourg castral s'est ensuite étendu en direction de l'emplacement de l'église que l'on allait édifier. Gautier I<sup>er</sup> accueillit en effet des religieux de l'ordre de saint Augustin venant de Sébaste en Samarie et porteurs d'une prestigieuse relique: la mâchoire de saint Jean-Baptiste<sup>59</sup>. La relique attirant beaucoup de pèlerins<sup>60</sup>, Gautier installa la communauté sur ses terres et fonda une église prieuré-cure<sup>61</sup>, dépendant de Saint-Jean de Sens, et qui reçut le vocable Saint-Jean-Baptiste<sup>62</sup>. Un document émanant de l'archevêque Guillaume de Sens atteste l'existence de cette église en 1170<sup>63</sup>; le 24 décembre de cette même année, Guillaume unit les églises de Nemours et d'Ormesson à l'église Saint-Jean-Baptiste de Sébaste (*ecclesiam de Nemosio et ecclesiam de Ulmesim cum omnibus pertinentiis suis*). Les maisons se concentrèrent alors et surtout vers la rue du Grand Pont et l'église. Le prieuré-cure se trouvait ainsi au carrefour des axes principaux de Nemours, ce qui correspondait bien à sa fonction d'église de pèlerinage.

Les origines du cimetière de Nemours sont inconnues. À la fin du Moyen Âge, il était encore situé hors les murs, comme autrefois dans les agglomérations antiques. Cette topographie a peut-être correspondu à un choix urbanistique. En effet, si l'on considère que son emplacement tel qu'on le voit sur l'image de Duviert (fig. 2) est celui d'origine<sup>64</sup>, nous pouvons penser que ce parti a pu être résolu pour ne pas empiéter sur l'espace autour de l'église, et par conséquent sur le centre politique, religieux et économique. Il serait alors possible que cet emplacement ait résulté d'une volonté de Gautier; à moins que ce cimetière n'ait été, à l'origine, à proximité de Saint-Jean-

58 BUR (dir.), Les peuplements castraux (voir n. 6), p. 5.

59 ESTOURNET, Les origines de Nemours (voir n. 26), p. 85-101.

60 Gautier I<sup>er</sup> profita très certainement des pèlerinages alentours de Larchant et de Château-Landon pour en détourner le flux des pénitents vers sa ville et sa précieuse relique.

61 Voir la charte de fondation de l'église Saint-Jean-Baptiste aux arch. dép. Seine-et-Marne conservée sous la cote 2 Hdt B37; ainsi que la transcription de la dotation par le roi Louis VII du prieuré de Saint-Jean-Baptiste de Nemours conservée aux Arch. nat., K 177.

62 MOULIN, Nemours (voir n. 44), p. 9.

63 Arch. dép. Seine-et-Marne, 2 Hdt B37.

64 On pourrait aussi imaginer que l'aire à l'est de l'église de Nemours avait été occupée par son cimetière. Cependant, aucune source ne mentionne cet emplacement, ni une transplantation postérieure. Une chose est en tout cas certaine: le cimetière était au XIV<sup>e</sup> siècle à l'extérieur de la ville. La rue du cimetière, dont la première mention date de 1384, atteste cette présence. Pour les temps antérieurs, l'absence de sources et de preuves tangibles nous amène à envisager une installation hors les murs dès le XII<sup>e</sup> siècle. Cependant, la question reste ouverte.

Baptiste, vers l'ancienne rue Charnière (doc. 4), puis déplacé plus tard à une date inconnue.

En 1170, Gautier fit construire un Hôtel-Dieu près de l'église<sup>65</sup> (fig. 3). Accueillant pèlerins mais aussi pauvres et malades, il était situé dans le quartier où se trouvait la population la moins favorisée. Cependant, cette implantation assez excentrée ne fit pas de l'Hôtel-Dieu un bâtiment isolé: il se trouvait étroitement lié au prieuré-cure Saint-Jean-Baptiste, qui avait une entrée réservée aux pèlerins à son côté nord.

En 1198, Gautier fit un partage anticipé de ses biens entre ses héritiers. C'est grâce à un acte d'Innocent III du 8 juin 1200<sup>66</sup> que nous sommes renseignés sur les dernières fondations que le seigneur de Nemours souhaitait réaliser avant sa mort et pour lesquelles le pape accorda son approbation. Parmi celles-ci, il est fait mention d'une léproserie et d'un monastère. La première correspond à la maladrerie construite au-delà du faubourg du »Petit-Pont«, que Gautier confia aux religieux de l'ordre de Saint-Lazare<sup>67</sup>. Une charte de 1204 confirme que la maladrerie existait bien à cette époque: elle fait état d'un accord passé entre les chanoines de Saint-Jean-Baptiste et les tenants du service hospitalier au sujet de la dîme du vin<sup>68</sup>. L'autre mention fait, peut-être, référence à l'abbaye de la Joye – ou plutôt à un embryon d'établissement monastique, puisque cette dernière devait en fait n'être construite qu'en 1231.

La maladrerie (fig. 2 et 4) possédait une chapelle dédiée à sainte Marie-Madeleine, desservie jusqu'en 1756<sup>69</sup>. Aujourd'hui, il n'en reste plus rien. Nous pouvons cependant nous fonder sur le dessin de Duviert (fig. 2) pour nous faire une idée de son allure générale. Le bâtiment qui y est représenté est peut-être celui même du XII<sup>e</sup> siècle. Eugène Thoison indique en effet que cette maladrerie fut reconstruite peu avant novembre 1659<sup>70</sup>; et avant cela, nous n'avons trouvé aucune mention de modifications ou reconstructions de l'édifice originel. Il est intéressant de noter ici la dissociation entre la maladrerie et l'Hôtel-Dieu qui, de manière relativement courante au Moyen Âge, ne faisaient qu'un. Mais à Nemours, les deux établissements n'étaient pas destinés aux mêmes personnes: à l'Hôtel-Dieu, on accueillait des pèlerins, des pauvres et quelques malades, tandis que la maladrerie recevait les lépreux, les contagieux et plus tard, au XIV<sup>e</sup> siècle, les pestiférés<sup>71</sup>. Cette dissociation fut établie pour des raisons évidemment sanitaires, mais aussi afin de permettre à la ville de disposer d'un établissement d'accueil pour les pèlerins en ses murs sans qu'ils aient à subir les désagréments causés par une population malade. Toutefois, la maladrerie elle-même ne se trouvait pas totalement à l'écart de Nemours ni de sa société: non loin de la ville et à proximité d'une route y conduisant, elle se trouvait à la charnière du monde rural et

65 La charte de fondation de l'Hôtel-Dieu se trouve aux arch. dép. Seine-et-Marne sous la cote 2 Hdt A1.

66 L'acte original n'existe plus. Il ne reste aux arch. dép. Seine-et-Marne qu'un feuillet, conservé dans le groupe 2 Hdt A1 sur lequel se trouve une analyse sommaire du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle est également citée dans ESTOURNET, *Les origines de Nemours* (voir n. 26), p. 71.

67 *Ibid.*, p. 71.

68 Charte mentionnée dans: Jacques et François HÉDELIN, *Histoire de Nemours, XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 204; conservée à la Bibl. nat. de France, ms. franç. 11666.

69 Eugène THOISON, *Les rues de Nemours*, Paris 2001 (Monographies des villes et villages de France), p. 2–3; la première édition date de 1895.

70 *Ibid.*

71 DUBY (dir.), *Histoire de la France urbaine* (voir n. 23), p. 352.

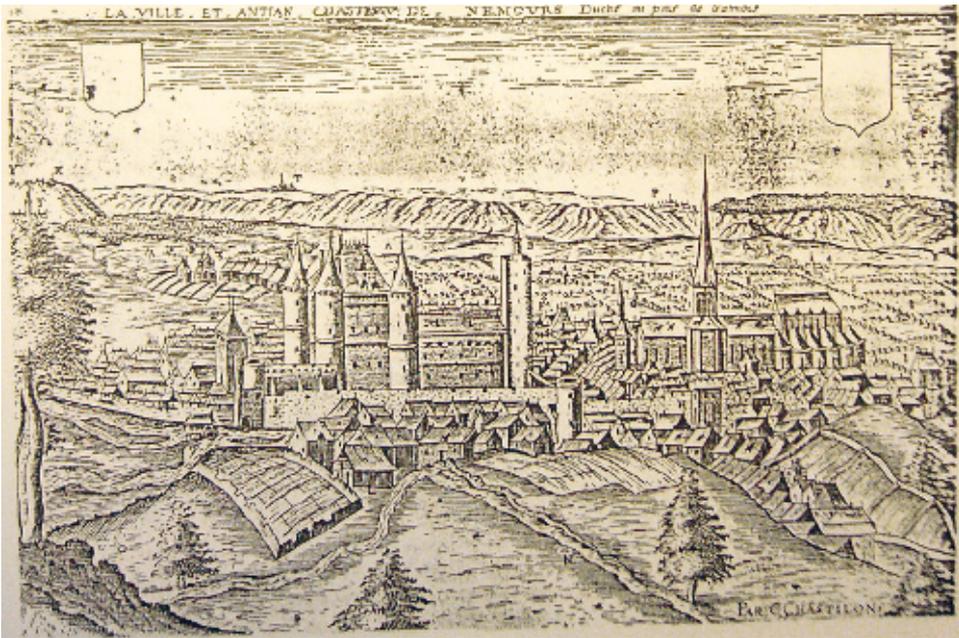


Fig. 1: Vue de Nemours au XVII<sup>e</sup> siècle, par Claude Chastillon (1610) (Bibl. nat. de France, cabinet des Estampes, coll. Lallemand de Betz [Vx. 17, n°1480]).



Fig. 2: Vue de Nemours au XVII<sup>e</sup> siècle, par Joachim Duviert (1611) (Bibl. nat. de France, cabinet des Estampes, coll. Lallemand de Betz [Vx. 23, n°2885]).

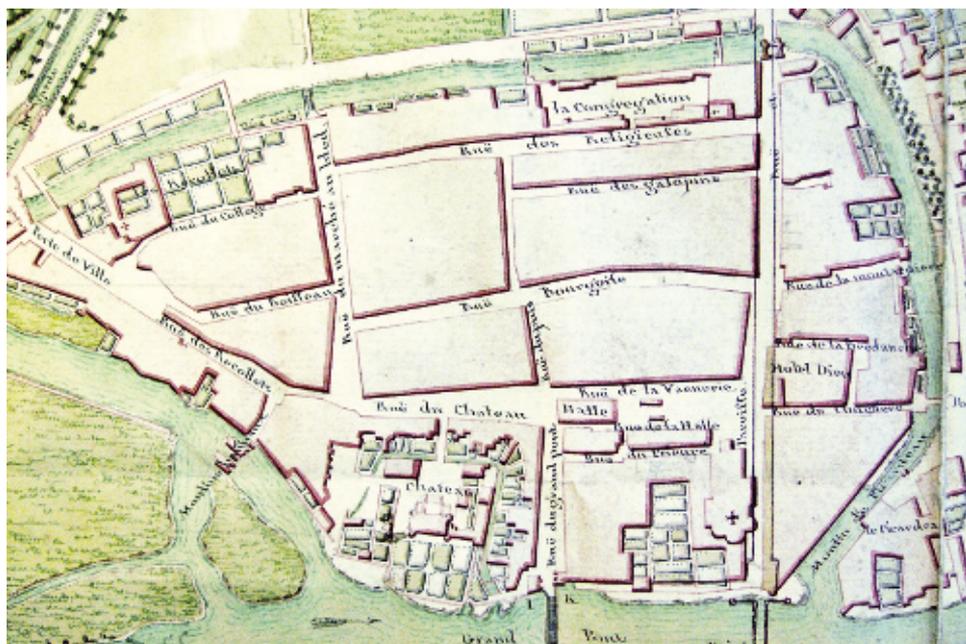


Fig. 3: Agrandissement du plan de la ville de Nemours, par Perronet (1782) (Arch. dép. Seine-et-Marne [A72]).

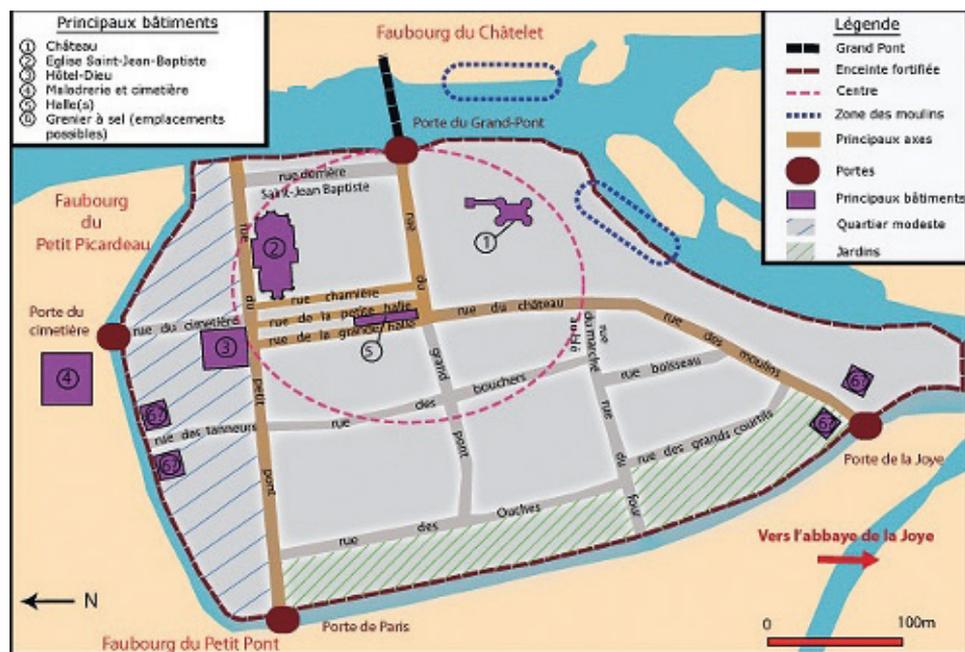


Fig. 4: Plan de la ville de Nemours à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, par Marie-Laure Pain.

de la zone d'expansion urbaine<sup>72</sup>. De plus, le fait qu'elle ait été construite au cours de la même période que les bâtiments fondés par Gautier I<sup>er</sup> l'inscrit dans le même programme urbanistique.

Les établissements religieux étaient souvent placés en avant-poste des principaux accès urbains, à l'extérieur ou à l'intérieur de l'agglomération: c'était le cas pour l'église Saint-Jean-Baptiste et l'Hôtel-Dieu, mais aussi pour l'abbaye cistercienne de la Joye, établie comme nous l'avons vu en février 1231, au-delà des fossés<sup>73</sup>: *arpenne terrae de terra quam idem Philippus tenet de nobis apud Nemosium*; cet isolement relatif correspondait à la volonté de clôture propre aux monastères féminins cisterciens, et offrait en même temps des possibilités d'extension<sup>74</sup>.

### Les halles: un équipement à vocation économique

Cet élément pose problème. La cause de notre interrogation réside ici dans le quasi-mutisme des sources textuelles. Cela nous amène à nous demander si les halles (et le marché de Nemours qui s'y tenait) avaient une réelle importance régionale ou s'il ne s'agissait pas plutôt d'échanges de portée locale<sup>75</sup>, sans rayonnement particulier digne d'être relevé dans les textes. Toutefois l'existence d'une petite halle aux bouchers est avérée dès 1305<sup>76</sup>, et l'intérêt pour le seigneur n'en était pas moins négligeable: il s'agissait pour lui d'une source de revenus, moyennant l'instauration de taxes sur les marchandises et les échanges.

L'emplacement des halles était face à l'église<sup>77</sup>, dans les rues appelées dès 1384 au moins *petite rue des halles* et *grande rue des halles*<sup>78</sup> (fig. 3 et 4)<sup>79</sup>. La halle proprement dite est mentionnée à partir de 1393–1394 dans un terrier<sup>80</sup> *la halle de la ville de Nemours située près de l'église de la ditte ville et ses dépendances*. Comme nous n'en connaissons pas la date de construction, nous ne savons pas si elle avait aussi fait partie du projet urbanistique de Gautier. Dans le cas où cette halle ne correspondait pas à un équipement du XII<sup>e</sup> siècle, il est fort probable qu'un marché l'ait précédé à ce même endroit avant qu'elles ne soient construites, au plus tard au XIV<sup>e</sup> siècle: en 1377, Charles, dauphin de Viennois, autorise la fortification de la ville moyennant la perception d'un droit sur les marchandises entrant et sortant dans Nemours<sup>81</sup>. Quoi

72 Pascal MONTAUBIN (dir.), *Hôpitaux et maladreries au Moyen Âge: espace et environnement*, Amiens 2004 (*Histoire médiévale et archéologie*, 17), p. 154.

73 RICHEMOND, *Recherches généalogiques* (voir n. 27), p. LXXIV. L'auteur y transcrit la charte de fondation de l'abbaye.

74 Voir le dessin de Louis Boudan de 1713 représentant l'abbaye de la Joye avant sa destruction et conservé à la Bibl. nat. de France, EST VA-77 (21).

75 Robert FOSSIER, *Le problème des marchés locaux en Picardie aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*, dans: Christian DESPLAT (dir.), *Foires et marchés dans les campagnes de l'Europe médiévale et moderne*, Toulouse 1996 (Flaran, 14), p. 15–25.

76 GARMY, *Géographie urbaine* (voir n. 48), p. 14. Arch. nat., JJ 37.

77 Voir le plan de Nemours du 5 février 1782 établi par Perronet (fig. 3).

78 GARMY, *Géographie urbaine* (voir n. 48), p. 14.

79 THOISON, *Les rues de Nemours* (voir n. 69), p. 51. Voir également le plan de Nemours du 5 février 1782 (fig. 3).

80 GARMY, *Géographie urbaine* (voir n. 48), p. 14. Arch. dép. Seine-et-Marne, 2 Hdt.

81 Arch. dép. Loiret, A 1377.

qu'il en soit, il ne reste plus rien de la structure de cette halle: Eugène Thoison évoque sa ruine, qui serait survenue vers 1636<sup>82</sup>. Elle fut remplacée par une nouvelle halle comme en témoigne le plan de Perronet (fig. 3). En tout cas, cet équipement constitua, avec l'église et le château, le cœur politique, religieux et économique de la ville. L'implantation de cette halle se justifiait notamment par la proximité de la route et du Loing, c'est-à-dire au croisement des deux principaux axes de circulation (est – ouest et nord – sud).

La volonté politique du pouvoir en place et l'établissement de ces structures – château, défenses, pont, débarcadère, église et relique, Hôtel-Dieu, maladrerie, et peut-être assez tôt aussi la halle – contribuèrent donc de façon décisive au développement du bourg castral. Quant à l'évolution ultérieure, nous pouvons la suivre à travers les autres structures implantées au cours des siècles suivants. Notons ici en premier lieu qu'après la mort de Gautier I<sup>er</sup> en 1205, la ville de Nemours continua en effet à prospérer sous Gautier II (1205–1222), grand chambellan des rois Philippe Auguste et Louis VIII, et surtout sous Philippe II (1222–1255), grand chambellan dès 1240; cette position à la cour semble avoir favorisé la puissance du seigneur en ses terres: c'est d'ailleurs à cette période que, comme nous venons de le voir, fut véritablement établie l'abbaye de la Joye<sup>83</sup> (en 1231), qui reçut (comme les autres institutions religieuses locales) de nombreux dons de la part du roi, notamment.

#### L'affaiblissement de la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle et du début du XIV<sup>e</sup> siècle

S'ensuit alors une période difficile au cours de laquelle aucune construction ni fondation n'est attestée pendant près d'un siècle. Les seigneurs de Nemours, endettés<sup>84</sup>, durent prendre des mesures aussi importantes que bouleversantes pour la ville. En 1274, Jean II de Nemours (1270–1274) et son frère Philippe III<sup>85</sup> vendirent au roi Philippe le Hardi (1245–1285) leur part de la seigneurie et leurs possessions. Leur mère, la veuve de Gautier III (1255–1270), abandonna son usufruit moyennant compensation et Nemours devint alors une châtellenie et prévôté royale. Les difficultés économiques des nobles s'accrochèrent dès 1275: ils ne furent plus assez riches pour s'armer chevaliers et les ventes de leurs propriétés se multiplièrent<sup>86</sup>. Dès 1295, la crise affecta l'Hôtel-Dieu. La communauté des habitants de Nemours profita de la faiblesse des grands propriétaires fonciers pour s'affirmer: elle acquit en 1266 les bans de vin de la ville et obtint en 1295 l'annulation des garennes que le roi avait à Nemours<sup>87</sup>. Enfin, la crise atteint en 1319 les campagnes puis, en 1325, la ville même

82 THOISON, Les rues de Nemours (voir n. 69), p. 51.

83 RICHEMOND, Recherches généalogiques (voir n. 27), p. LXXIV, pièce justificative XXII: *Philippi de Nemosio (...) ad fundandum ibidem quandam sanctimonialium Cisterciensis ordinis abbati- am.*

84 GARMY, Nemours d'après les sources (voir n. 47), p. 25–27.

85 Arch. nat., J 158 n<sup>os</sup> 6 et 7.

86 GARMY, Nemours et ses campagnes (voir ci-dessus, à la n. 20), p. 34.

87 Les garennes sont les défenses de pêcher dans une rivière ou de chasser dans un bois. Cette annulation permet donc aux habitants de pêcher et de chasser librement sur le territoire de Nemours.

(ou du moins une partie de ses habitants<sup>88</sup>), avant d'affecter l'abbaye de la Joye une dizaine d'années plus tard. C'est là que nous avons la première mention de foires à Nemours, lorsque Philippe de Valois les crée en 1343<sup>89</sup> (*les habitants de la ville de Nemours nous aient fait supplier que nous leur vousissions otroier une foire chascun an donés en aust en la dicte ville le jour de la feste Saint Martin*); mais elles ne se maintinrent qu'avec peine, notamment à cause de la Grande Peste et de la guerre de Cent Ans. L'étude des procès opposant l'Hôtel-Dieu<sup>90</sup> aux habitants en 1388, permit à Christine Garmy de chiffrer la population nemourienne à 2500 habitants environs pour le XIV<sup>e</sup> siècle.

Ce dernier conflit bouleversa la ville tant sur le plan politique et économique que sur le plan monumental. Le 10 mai 1358, Nemours fut incendiée par les Navarrais et les Anglais conduits par le captal de Buch Jean de Grailly et James Pipe, capitaine d'Épernon. L'église Saint-Jean-Baptiste et l'abbaye de la Joye furent partiellement détruites, ainsi qu'une bonne partie de l'agglomération. Pour tenter de remédier à cette insécurité, Nemours fut autorisée à se fortifier en 1359<sup>91</sup> (mais l'achèvement des travaux ne devait intervenir qu'en 1388–1392<sup>92</sup>). Les années qui suivirent, et ce jusqu'en 1380, furent marquées par des chevauchées qui ravagèrent surtout les campagnes environnantes. En 1368, la région fut traversée par le prince de Galles et le duc de Lancastre; en 1370, par Robert Knolles; puis en 1380, par le comte de Buckingham qui logea à Nemours<sup>93</sup>.

### La fin du Moyen Âge: une lente reconstruction

Les premiers signes de cette reprise, furent la création – déjà mentionnée ci-dessus – de foires en 1343, tenues chaque année le jour de la saint Martin et le lendemain, et la construction d'un grenier à sel entre 1397 et 1413<sup>94</sup> (fig. 4). En celui-ci se réunissaient des officiers royaux chargés du prélèvement de l'impôt<sup>95</sup>, de la distribution du sel<sup>96</sup> et de la juridiction civile et pénale, faisant de l'établissement un marqueur de la présence royale et de sa domination sur le territoire<sup>97</sup>. Pourtant, nos connaissances sur celui de Nemours sont très limitées. Selon Gustave Dupont-Ferrier, l'établissement aurait disparu vers 1484–1485<sup>98</sup>. Or, d'après Eugène Thoison, le bâtiment existait toujours

88 GARMY, Nemours et ses campagnes (voir ci-dessus, à la n. 20), p. 42.

89 Ibid., p. 65. La source y faisant mention se trouve conservée aux Arch. nat., JJ 75, fol. 142 n° 273.

90 GARMY, Nemours et ses campagnes (voir ci-dessus, à la n. 20), p. 61–63.

91 Arch. dép. Loiret, A 1377.

92 Arch. dép. Seine-et-Marne, 2 Hsup B 25 (4).

93 GARMY, Nemours et ses campagnes (voir ci-dessus, à la n. 20), p. 33–35.

94 GUSTAVE DUPONT-FERRIER, Étude sur les institutions financières de la France à la fin du Moyen Âge, Paris 1930, p. 138–139.

95 La gabelle.

96 Pour plus de détails sur les greniers à sel, voir l'ouvrage de Jean-Claude HOCQUET, *Le sel et le pouvoir: de l'an mil à la Révolution*, Paris 1984.

97 Le grenier à sel relevait de l'autorité royale. Nemours, se trouvant en Île-de-France, faisait partie des pays de grande gabelle avec l'Anjou, la Touraine, le Maine, la Normandie, la Picardie, la Champagne, le Nivernais, le Bourbonnais, le Berry et l'Orléanais.

98 DUPONT-FERRIER, Étude sur les institutions (voir n. 93), p. 138. De 1355 à 1422 il existait quatre-vingts greniers. Sous Charles VII on en dénombre cent trente-neuf et sous Louis XI cent quarante-quatre. Le nombre de greniers à sel augmenta jusqu'en 1483 puis faiblit jusqu'en 1518. En

au XVII<sup>e</sup> siècle. Les deux théories ne sont pas d'ailleurs contradictoires: il est possible que ce grenier à sel ait été reconstruit après 1484–1485. Deux emplacements sont donnés par Eugène Thoison<sup>99</sup>: avant 1644, le grenier »se trouvait dans une des maisons de la rue de la Joye« et, à une date ultérieure non précisée, dans l'ancienne rue de la Moutardière, à savoir l'ancienne rue des Tanneurs (dont nous reparlerons ci-après). Le même auteur ajoute qu'en 1679, »Henri Heurteau, maître charpentier, y possède un pressoir dans une maison voisine des murailles et que vient d'abandonner le grenier à sel«. Toutefois, ces deux localisations n'en excluent pas d'autres; mais les lacunes documentaires sur cet établissement empêchent d'aller plus loin. C'est surtout l'année 1404 qui marqua un tournant dans l'histoire de Nemours, puisque c'est à cette date que l'ancienne seigneurie fut élevée en duché pour Charles III le Noble, roi de Navarre (1404–1425)<sup>100</sup>. Ce nouveau statut rendit la ville plus attractive en effet; l'activité de la garde de la prévôté s'accrut quand Charles III le Noble dut supprimer plusieurs autres prévôtés parce qu'il était endetté.

Ces divers signes d'une reconstruction progressive ne parvinrent cependant pas à dissimuler les dégâts causés par la guerre de Cent Ans. La région du Gâtinais demeura instable: les chevauchées et les pillages continuèrent durant la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Du traité de Troyes de 1420 jusqu'à 1437, Nemours appartint aux Anglais. Il fallut attendre 1437 pour que Richemond libère la région<sup>101</sup>. Le duché passa alors aux mains d'Éléonore de Bourbon (1425–1464), petite-fille de Charles III, fille de Jacques II de Bourbon, comte de la Marche, et de Béatrice d'Évreux-Navarre, mariée en 1429 à Bernard d'Armagnac (1400–1462), comte de Pardiac. À la mort d'Éléonore de Bourbon, ce fut son fils, Jacques d'Armagnac, qui obtint la succession du duché de Nemours (de 1464 à 1477). Il entreprit d'importants travaux d'aménagement au château, bien qu'il ne semble pas y avoir souvent résidé. Après son exécution en 1477 pour trahison, la ville fut reprise par la royauté. Cependant, le roi Charles VIII la rendit au fils de Jacques, Jean d'Armagnac, en 1483, avant qu'il ne la récupérât en 1503<sup>102</sup>.

Durant toute cette période, il faut par ailleurs noter que les ducs de Nemours ne furent pas très présents: Charles III vint au reste peu en France, et Jacques d'Armagnac ne se rendit à Nemours que pendant la guerre du Bien public. Dans la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle, la fonction militaire de la ville s'estompa: le château fut réaménagé par Jacques d'Armagnac, comme nous l'avons mentionné précédemment, et le caractère résidentiel prit le pas sur la fonction défensive<sup>103</sup>. Si aucune modification ne peut s'observer sur le plan monumental pour toute cette période, la société nemourienne, elle, n'a cessé d'évoluer: c'est ce que nous allons voir ci-après.

1413, les cabochiens réclamèrent l'abolition de ces greniers mais cette ordonnance ne fut pas appliquée. Cependant, dix-sept greniers à sel disparurent entre 1413 et 1518, dont onze après 1450, comme celui de Nemours.

99 THOISON, *Les rues de Nemours* (voir n. 69), p. 22, 80.

100 André DE MARICOURT, *Essai sur l'Histoire du duché de Nemours, de 1404 à 1666*, dans: *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais* 21 (1903), p. 1–72.

101 *Ibid.*, p. 7–15.

102 MOULIN, *Nemours* (voir n. 44), p. 11.

103 *Ibid.*, p. 12.

## L'organisation spatiale de la ville à la fin du Moyen Âge

Les rues, lorsqu'il s'agit de voies majeures, entraînent la polarisation de certains quartiers: ce sont elles, en effet, qui délimitent et partitionnent la ville. Issues du partage des terrains alors délimités par la voirie, les parcelles ont en fait peu évolué jusqu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Comme dans la plupart des villes en France<sup>104</sup>, les noms des rues à Nemours renvoient aux établissements religieux, civils, aux métiers ou encore à la topographie. Ainsi, le noyau qui, au XII<sup>e</sup> et au début du XIII<sup>e</sup> siècle, était encore rue du château, s'est ensuite étendu vers la rue du Grand Pont (fig. 4). Au XV<sup>e</sup> siècle, on y rencontrait surtout des commerçants<sup>105</sup> (couturiers et charrons notamment) et des notaires<sup>106</sup>. Parallèlement aux rues des Halles se trouvait la rue des Bouchers, en majorité occupée par des boucheries et des bergeries, au sein de masures avec cour<sup>107</sup>. Cette rue faisait face à celle de l'Hôtel-Dieu. L'installation d'étals de boucherie non loin de ce complexe pourrait être liée aux dispenses de carême et aux aménagements des temps de jeûne accordés aux malades. La présence de l'Hôtel-Dieu offrait alors aux bouchers une «clientèle perpétuelle» et des revenus continus<sup>108</sup>.

Au sud de la rue des Bouchers se dessinait la rue du Marché au blé, qui clôturait le centre vital de la ville voué au commerce. La zone sud-ouest de Nemours était plus liée à la transformation des denrées: des fours et des moulins s'y étaient implantés pour bénéficier de la proximité du Loing. La zone nord de la ville était occupée par des tanneurs, près des fossés (rue des Tanneurs) – car leur métier exigeait l'utilisation de l'eau<sup>109</sup>; leur installation loin du centre se recommandait également du fait des odeurs nauséabondes qui s'échappaient de leurs ateliers. Les foulons et bourreliers étaient, eux aussi, proches du Loing, mais plus vers l'est de la rue du Grand Pont. C'est dans ce secteur que se trouvaient, comme nous l'avons évoqué précédemment, l'Hôtel-Dieu, puis la maladrerie et le cimetière. Dans cette zone, d'aspect plutôt modeste, étaient donc établis les métiers considérés comme les plus salissants, polluants et dégradants. Enfin, le secteur qui s'étendait tout à l'ouest présentait un tissu urbain plus lâche avec la rue des Ouches et des Grands Courtils où, au XV<sup>e</sup> siècle, se trouvaient essentiellement des jardins<sup>110</sup>.

De ce qui précède, il ressort une assez nette opposition entre le quartier du centre et ceux de la périphérie. La densité était plus élevée au cœur de Nemours. Dans le quartier des Halles, Gautier I<sup>er</sup> déjà avait une résidence, qu'il donna en 1180 à l'Hôtel-Dieu pour en faire son bâtiment principal<sup>111</sup>; et le bailli de Nemours, Jean Leblanc, y possédait une demeure vers 1540<sup>112</sup>. À mesure que l'on s'éloignait de ce pôle,

104 JEHEL, RACINET, *La ville médiévale* (voir n. 6), p. 106.

105 Les textes demeurent muets quant à d'éventuels regroupements en «métiers».

106 Voir le censier de 1493–1494 conservé aux arch. dép. Seine-et-Marne, 2 Hdt B3.

107 Voir aux arch. dép. Seine-et-Marne les actes de ventes de quelques maisons de cette rue à l'Hôtel-Dieu de Nemours et dans lesquels sont évoqués les agencements des parcelles. Cote 2 Hdt B24.

108 Nous invitons pour cela le lecteur à consulter les actes du colloque international d'Amiens-Beauvais de 2002 dirigé par Pascal Montaubin: MONTAUBIN (dir.), *Hôpitaux et maladreries au Moyen Âge* (voir n. 72).

109 Robert FOSSIER, *Villages et villageois au Moyen Âge*, Paris 1995 (*Vivre l'histoire*), p. 100.

110 Pour ce paragraphe, voir GARMY, *Géographie urbaine* (voir n. 48), p. 15–17.

111 Voir n. 50; arch. dép. Seine-et-Marne, 2 Hdt A1.

112 GARMY, *Géographie urbaine* (voir n. 48), p. 63–64.

le bâti tendait à être moins resserré. La rue des Bouchers, un peu plus éloignée du centre, illustre parfaitement ce phénomène dans la mesure où elle gardait un certain caractère rural: les maisons étaient, comme nous l'avons vu, associées à des bergeries et à des étables. En s'éloignant encore, on pouvait trouver, au pied des murailles, des jardins (d'ailleurs susceptibles de servir de réserve foncière en cas de poussée démographique). Le quartier le plus modeste se trouvait au nord avec l'Hôtel-Dieu, les tanneries, puis la maladrerie et le cimetière. Au plus tard dès le XV<sup>e</sup> siècle, la ville se développait quelque peu hors les murs, en faubourgs. On en dénombre au moins trois: à l'est, celui appelé successivement »faubourg du Châtelet«, »du Grand Pont« puis »des Tanneurs«; au sud, celui dénommé »faubourg du Petit Pont«; et, au nord, celui du »Petit Picardeau«.

La ville ainsi organisée était, à la fin du Moyen Âge, partagée entre différents seigneurs fonciers<sup>113</sup>: les ducs – à partir du XV<sup>e</sup> siècle – et le roi exerçaient leur droit de ban plutôt vers le sud, zone proche du château; l'Hôtel-Dieu, propriétaire foncier important à Nemours, possédait quant à lui surtout le nord de la ville; l'abbaye de Barbeau avait des droits de ban sur les moulins proches du château (droits conférés par Gauthier I<sup>er</sup> déjà<sup>114</sup>) et l'abbaye de la Joye possédait, quant à elle, des droits de minage sur les moulins<sup>115</sup>. On constate aussi que les principaux bâtiments ont conditionné l'ordonnement de la ville selon une logique économique et sociale, avec une répartition, quartiers par quartiers, des métiers et catégories sociales<sup>116</sup>. Malgré l'octroi d'une charte de franchise, il ne semble pas y avoir eu de pouvoir communal assez puissant pour rivaliser avec les seigneurs et principaux propriétaires<sup>117</sup>. Il n'y avait donc pas de maison communale; juste un procureur syndical, dont nous n'avons pas beaucoup d'informations. Les seigneurs fonciers manifestaient ouvertement leur puissance avec, par les édifices qu'ils détenaient, un important impact visuel dans la ville: ainsi le seigneur féodal puis le duc avec le château, les maîtres de l'Hôtel-Dieu<sup>118</sup>, ceux du prieuré Saint-Jean-Baptiste ou encore ceux de l'abbaye de la Joye.

### Enceinte et périmètre de la ville, marqueurs du développement urbain

L'observation des dessins de Chastillon<sup>119</sup> (fig. 1) et de Duvert (fig. 2) est d'un apport capital pour appréhender les dimensions et le périmètre de la ville à la fin du Moyen Âge. Confrontés aux vestiges encore visibles, ces documents permettent en effet d'obtenir un aperçu cohérent de l'ampleur de Nemours.

113 Christine Garmy a axé ses recherches sur ce thème dans: GARMY, *Nemours d'après les sources* (voir n. 47), p. 1–41.

114 Gautier de Nemours s'est également fait inhumé à l'abbaye de Barbeau.

115 Taxe sur les grains. Pour cela voir aux arch. dép. Seine-et-Marne, H 550.

116 JEHÉL, RACINET, *La ville médiévale* (voir n. 6), p. 188.

117 DUBY (dir.), *Histoire de la France urbaine* (voir n. 23), p. 277.

118 Nous pouvons avoir une idée de la taille et de l'organisation interne de l'Hôtel-Dieu en observant le plan de Nemours par Perronet ainsi que le plan de l'Hôtel-Dieu conservés tout deux aux arch. dép. Seine-et-Marne: le premier sous la cote A 72 et le deuxième sous la cote 2 Hdt B80.

119 Pour plus de détails, voir l'ouvrage de Jean-Pierre RAVAUX, Claude Chastillon (vers 1560–1616) et sa topographie française à l'aide de renseignements inédits: catalogue de l'exposition »Châteaux et fortifications dans l'œuvre de Claude Chastillon«, Paris 1998.

L'enceinte d'une ville, plus qu'une limite juridique avec le monde extérieur, est d'abord une ligne de fortification<sup>120</sup>. De la plus ancienne protection du site, il ne reste pratiquement plus rien de visible. Si aujourd'hui nous observons quelques rares éléments, il s'agit de ceux de l'enceinte du château ou de l'enceinte urbaine du XIV<sup>e</sup> siècle (notamment l'une de ses quatre portes, dite de la Joye<sup>121</sup>). Pourtant, la première mention de protections se trouve dans la charte de 1197 de Gautier I<sup>er</sup><sup>122</sup>: ce dernier accorde à l'Hôtel-Dieu l'usage de l'eau et de la pêche dans les fossés dits *circa castellum Nemosii*<sup>123</sup>. Il s'agit, ici, des fossés entourant le château, qu'il ne faut pas confondre avec ceux de la ville, appelés »Petits fossés«<sup>124</sup>. Quant à ces derniers, leur tracé peut encore être reconnu: ils forment un bras de rivière artificiel créé à partir du Loing, qui entoure Nemours et fait ainsi partie du système de défense de la cité (fig. 2 et carte). Lors de la construction de l'enceinte en 1388–1392 (point sur lequel nous allons revenir ci-après), nous savons que les »Petits fossés«<sup>124</sup> furent approfondis en même temps qu'étaient érigées les murailles. Cet approfondissement paraît signifier que ces fossés existaient antérieurement, et avaient donc très probablement constitué la seule ligne de défense de la ville – indépendamment, bien sûr, des défenses du complexe castral.

Les habitants obtinrent du roi le droit de se fortifier le 6 juin 1359<sup>125</sup>. L'impôt octroyé sur les marchandises entrant, demeurant ou sortant de la ville permit à celle-ci de réunir les fonds nécessaires à la construction de l'enceinte, qui intervint entre juin 1388 et septembre 1392<sup>126</sup>.

Si les textes ne sont pas explicites quant à la forme de cette enceinte, nous pouvons, en revanche, nous appuyer sur les images mentionnées plus haut. Bien que celle de Chastillon (fig. 1) ne soit pas entièrement fiable<sup>127</sup>, on y discerne très bien l'enceinte du château avec les tours d'angle. L'enceinte urbaine semble quant à elle occultée par les maisons: car en 1610, le périmètre de la ville était déjà dépassé et un habitat s'était constitué à l'extérieur. Nous pouvons comparer cette représentation à celle, visiblement plus fidèle, de Joachim Duviert (fig. 2). Sur cette dernière, près du Grand Pont à plusieurs arcades se trouve la porte avec son pont-levis. À l'opposé, on devine, à l'ouest, la présence d'une autre porte dite »Porte de l'Ouest«<sup>128</sup> ou »Porte de Paris«<sup>128</sup>. Celle que nous distinguons le mieux est la porte qui donne vers la maladrerie et le cimetière, appelée »Porte du cimetière«. La quatrième porte, non visible sur le dessin, et dont nous pouvons voir encore un mince vestige dans la ville, est celle menant vers l'abbaye de la Joye, d'où son nom de »Porte de la Joye ou du Sud-Ouest«. Eugène Thoison parle également de l'enceinte et de ces quatre portes<sup>129</sup>. La »Porte de Paris«

120 JEHEL, RACINET, La ville médiévale (voir n. 6), p. 88.

121 Nom employé dans les textes au Moyen Âge.

122 Arch. dép. Seine-et-Marne, 2 Hdt A1.

123 Voir aussi aux arch. dép. Seine-et-Marne, 2 Hdt B25.

124 Nom donné aujourd'hui à ce bras artificiel.

125 Arch. dép. Loiret, A 1377.

126 GARMY, Géographie urbaine (voir n. 48), p.1–3; arch. dép. Seine-et-Marne, 2 Hsup B 25 (4).

127 Le dessinateur a pris quelques libertés: il a changé l'orientation de l'église afin de s'affranchir d'une mise en perspective complexe tout en mettant en avant un des principaux bâtiments de la ville.

128 Celle-ci débouchait sur la route de Paris. Nom donné dans les textes au Moyen Âge.

129 THOISON, Les rues de Nemours (voir n. 69), p. 9–10.

était celle qui commandait la voie la plus fréquentée. Elle fut détruite par arrêté du Conseil général de Nemours, le 13 février 1793, à cause de la disposition considérée comme féodale de ce *château fort flanqué de tourelles*. Le même auteur précise qu'à l'extrémité nord de la rue du Petit Pont se trouvait une porte qui conduisait au port de Nemours et qui fut détruite en 1704. Nous pouvons en effet voir sur le dessin de Duviert (fig. 2), une poterne percée dans l'enceinte, ainsi qu'une sorte de petite aire de débarquement<sup>130</sup> comme nous l'avions évoqué précédemment.

Au vu de ces images, l'enceinte était donc encore debout à l'aube du XVII<sup>e</sup> siècle. Pourtant, il n'en reste aujourd'hui que quelques vestiges. Il y a deux manières d'expliquer la détérioration de cette structure: il pourrait s'agir d'une destruction volontaire ou bien d'une ruine progressive. Comme aucune source ne mentionne un événement de la première de ces natures, nous retenons plus volontiers la deuxième hypothèse (c'est-à-dire les conséquences d'une longue incurie). La paix qui suivit la fin de la guerre de Cent Ans, ainsi que la croissance démographique, avaient en effet entraîné le début de l'implantation d'habitations en dehors de la ville – et certaines d'entre elles contre la muraille, ce qui devait conduire à terme à la disparition presque totale de celle-ci. Nous constatons d'ailleurs le même processus avec l'enceinte castrale qui a été envahie par les habitations et fut en grande partie détruite<sup>131</sup>.

Au XV<sup>e</sup> siècle, la ville de Nemours atteignait à peu près 500 mètres de diamètre. Sur le dessin de Duviert (fig. 2), nous voyons bien qu'au XVII<sup>e</sup> siècle l'enceinte enfermait encore l'essentiel de la ville: assez peu de maisons avaient été construites au dehors, sauf dans quelques embryons de faubourgs. Sur cette représentation et sur celle de Chastillon (fig. 1), nous pouvons aussi constater que les murs de l'enceinte avaient été construits derrière le petit bras du Loing artificiel correspondant aux »Petits fossés«. La fortification s'établissait donc sur deux lignes: les »Petits fossés« et le Loing formant la première, et les murailles de l'enceinte urbaine (et de l'enceinte castrale) la seconde. Nous pouvons ainsi appréhender la taille de la ville en nous fondant sur l'aire renfermée par les »Petits fossés« encore visibles aujourd'hui.

## Conclusion

Il est rare que seules les conditions du milieu permettent l'essor d'une ville. C'est bien le cas de Nemours, où plusieurs facteurs ont participé à l'expansion. Outre les avantages économiques d'une installation en bord de Loing et proche de la capitale, la dimension politique et militaire de cette fondation ne fait aucun doute. Cette création de Gautier I<sup>er</sup>, qui put accroître son patrimoine<sup>132</sup> tout en affirmant son pouvoir sur le territoire gâtinais<sup>133</sup>, se trouvait à la frontière du domaine royal et avoisinait les terres du comté de Champagne. Avec les villes de Château-Landon et de Moret-sur-Loing, Nemours était l'une des dernières places fortes du domaine. Sa fondation avait donc représenté, pour le seigneur Gautier comme pour le roi, un avantage notable. Les créations urbaines de cette époque pouvaient être de l'initiative du roi, de

130 Ibid., p. 15.

131 Voir les plans de la muraille dans MOULIN, Nemours (voir n. 44), p. 37.

132 Ibid., p. 11–21.

133 BUR, Châteaux et peuplements (voir n. 8), p. 89.

grands ecclésiastiques ou encore de princes territoriaux<sup>134</sup>. Le tracé des voies, les parcelles et l'enceinte y étaient planifiés, ce qui indique par ailleurs que les autorités locales, comme ici Gautier I<sup>er</sup>, comprirent l'importance du phénomène de l'essor urbain<sup>135</sup> et tentèrent alors de le conduire et d'en exploiter le dynamisme<sup>136</sup>.

Entre les XII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, Nemours faisait partie d'un réseau urbain relativement dense en Gâtinais. De ce fait d'ailleurs, son influence fut plus locale que régionale. En effet, au même titre que les centres de la même taille comme Château-Landon, Pithiviers et Moret-sur-Loing, son développement était empêché non seulement par les villes voisines mais surtout par celles au plus grand rayonnement, comme notamment Provins et Paris. D'autre part, son évolution urbaine au XII<sup>e</sup> siècle ne fut pas un fait exceptionnel<sup>137</sup>: elle s'inscrit dans un mouvement de densification du tissu bâti propre à beaucoup de villes dès la fin du siècle – parmi elles, justement, les trois autres que nous mentionnions ci-dessus<sup>138</sup>, seule sa condition de bourg castral en fait une relative exception pour la région<sup>139</sup>.

On relève par ailleurs que ces villes, indépendamment de l'érection d'un château<sup>140</sup>, ne furent pas immédiatement ceintes de murailles: ce n'est que pendant ou après les troubles de la guerre de Cent Ans qu'elles s'en dotèrent. Dans cette même période, de nombreux établissements religieux, pour la plupart détenteurs de reliques<sup>141</sup>, devaient être fondés ou reconstruits<sup>142</sup>; Nemours fut en outre pourvue d'une abbaye au XIII<sup>e</sup> siècle. Quant à ces établissements, nous pouvons constater le même phénomène d'implantation: les églises à vocation paroissiale se trouvent (tout naturelle-

134 Ce phénomène s'observe dans tout l'Occident et notamment en terre d'Empire, voir: Pierre MONNET, *Villes d'Allemagne au Moyen Âge*, Paris 2004 (Les Médiévistes français), p. 73–74.

135 Thierry DUTOUR, *La ville médiévale: origines et triomphe de l'Europe urbaine*, Paris 2003 (Histoire), p. 146.

136 ROUX, *Le monde des villes* (voir n. 6), p. 13.

137 DUBY (dir.), *Histoire de la France urbaine* (voir n. 23), p. 157.

138 CHÂTELAIN, *Châteaux forts* (voir n. 29), p. 102. L'existence de Moret-sur-Loing est attestée dès le démantèlement du comté du Gâtinais qui advint en 1068. Voir GENTY, *Moret-sur-Loing* (voir n. 30). Jacques CHARLES, *Pithiviers à travers les siècles*, Pithiviers 1964, p. 1–13. Une église est attestée dès le IX<sup>e</sup> siècle à Pithiviers: nous pouvons, dès lors, supposer qu'il existait au moins un village. Jean-Pierre GAUQUELIN, *Château-Landon en Gâtinais*, Villegenon 1981, p. 33. Château-Landon se développa dès 545, période à laquelle le roi Childebert fonda une église pour y déposer les reliques de saint Séverin.

139 BUR, *Châteaux et peuplements* (voir n. 8), p. 92.

140 CHÂTELAIN, *Châteaux forts* (voir n. 29), p. 97–102.

141 Comme ce fut le cas pour Saint-Salomon et Saint-Grégoire à Pithiviers, Saint-Séverin à Château-Landon, Saint-Biaise à Moret-sur-Loing et Saint-Jean-Baptiste à Nemours.

142 À Château-Landon on compte: l'abbaye Saint-Séverin du VI<sup>e</sup> siècle, l'église Saint-Thugal ou Ugal du milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, l'église Notre-Dame qui fut construite entre les X<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles et le prieuré Saint-André qui fut implanté au XII<sup>e</sup> siècle à la sortie de la ville vers l'ouest: voir GAUQUELIN, *Château-Landon* (voir n. 138). À Moret-sur-Loing, on compte: l'église Notre-Dame construite vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle et consacrée en 1166; et, en dehors de la ville, l'église du prieuré de Pont-Loup reconstruite au XII<sup>e</sup> siècle; voir André REGARD, *Histoire de Moret et des Moretains*, Nevers 1991 et GENTY, *Moret-sur-Loing au Moyen Âge* (voir n. 30). À Pithiviers on compte: l'église Saint-Georges reconstruite à la fin du XI<sup>e</sup> siècle; au XI<sup>e</sup> siècle l'église Saint-Salomon Saint-Grégoire; un couvent de femmes dédié à Sainte-Avoye existait depuis au moins 1022; en 1066, est fait la première mention d'un monastère clunisien dédié à saint Pierre et fondé par la famille de Pithiviers; et, en 1080, la chapelle Notre-Dame des Chardons, hors les murs: voir CHARLES, *Pithiviers* (voir n. 138), p. 9–15.

ment) au centre des villes tandis que les autres communautés sont quelque peu en marge, voire à l'extérieur. Dans certains cas, des Hôtels-Dieu et des maladreries complétèrent ce tissu religieux: les premiers, comme à Pithiviers<sup>143</sup> et à Nemours, étaient situés au cœur de la ville; tandis que les seconds, comme à Moret-sur-Loing<sup>144</sup> et encore à Nemours, furent construits à l'écart.

Il faut enfin considérer l'importance de la fondation de marchés et de foires dans le développement de ces villes. Nemours, Moret-sur-Loing, Château-Landon et Pithiviers<sup>145</sup> en ont toutes été dotées entre les XII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Le texte relatif à la création de celle de Nemours mentionne l'existence d'autres foires dans la région, toutes visiblement soumises aux mêmes droits et coutumes : *ils puissent tenir la dicte foire en la maniere et aus droiz les coustumes des autres foires du paus environ*<sup>146</sup>. Il est évident que les foires des villes en question tirèrent profit de la proximité des foires de Champagne et surtout du transit des marchandises par les axes qu'elles contrôlaient, comme c'est le cas du Loing pour Nemours et Moret-sur-Loing; mais il faut toutefois souligner qu'elles n'atteignirent jamais l'ampleur des foires de Champagne. Du moins, elles participèrent grandement à l'essor local et furent au cœur des échanges en Beauce et en Gâtinais.

À plus large échelle enfin, Nemours s'inscrit dans ce vaste mouvement d'expansion urbaine qui s'étendit, dès le XII<sup>e</sup> siècle, à l'ensemble de l'Occident<sup>147</sup>. En France (et dans le cadre de l'actuelle Île-de-France en particulier), les villes concernées par ce phénomène furent sujettes aux mêmes bouleversements dès la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle: mêmes conflits – la guerre de Cent Ans au premier chef – et mêmes épidémies – de Peste Noire surtout. D'où un moment de sensible déclin, et ce n'est qu'entre le XV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle qu'un retour à la prospérité se manifesta.

143 Ibid., p. 17-19.

144 Alexandre POUÛEÛIS, L'antique et royale cité de Moret-sur-Loing, Moret-sur-Loing 1889, p. 73.

145 Nemours: Arch. nat., JJ 75, fol. 142 n<sup>o</sup> 273: comme nous l'avons mentionné précédemment, il aurait existé des foires avant celles recrées en 1343 par Philippe de Valois. Moret-sur-Loing: REGARD, Histoire de Moret (voir n. 142), p. 78–79: une foire dédiée à saint Nicolas y fut fondée en 1366 par Charles V, la source est éditée par l'auteur. Château-Landon: GAUQUELIN, Château-Landon (voir n. 138), p. 65: elles furent créées par Charles VII en 1430 probablement pour remplacer d'autres plus anciennes, datant peut-être du XII<sup>e</sup> siècle. Pithiviers: CHARLES, Pithiviers (voir n. 138), p. 41-42: il y eut au XII<sup>e</sup> siècle la foire Saint Pierre puis, au plus tard dès 1206 (date de leur première mention), la foire Saint Georges qui se tenait les 23 et 24 avril.

146 Arch. nat., JJ 75, fol. 142.

147 ROUX, Le monde des villes (voir n. 6), p. 11–22.